MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE

Lomé, le £13 DEC 2021

PATRIE

DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR ET DE LA CONCURRENCE

DIVISION DES AUTAURISATIONS ET PROMOTIONS COMMERCIALES

SECTION AUTORISATIONS COMMERCIALES

AUTORISATION N° 0350/2024 / MCACL /SG/DGC/DCIC/DAPC/SAC RELATIVE A LA MISE SUR LE MARCHE DES DENREES ALIMENTAIRES

## LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Vu la loi n° 99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo; Vu l'arrêté interministériel n° 003/MDPRCPSP/MS/MAEP du 10 avril 2009 relatif à la mise sur le marché des denrées alimentaires;

. Et vu que le dossier présenté par l'intéressé (e) répond aux caractéristiques de salubrité conformément aux résultats d'analyse présentés,

## Autorise L'Etablissement: EAGLE CONSULTING-TERROIR ET TRADITION (EC-TT)

à mettre en vente sur le marché la liqueur dénommée :

DÉPUR CRISTAL

Autorisation valable pour un an à compter de sa date de signature.

P. LE MINISTRE & P.O. LE DIRECTEUR GENERAL

Talime ABE